

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 15 juin 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 octobre 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint intérimaire
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Directions absentes:

Aucun absent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 9 h 42.

PT1920-095

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PT1920-096

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 8 JUIN 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte le procès-verbal de la rencontre du 8 juin 2020 tel que présenté.

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT1920-097

Monsieur Eric Racine décrète que la période transitoire est suspendue et il ajourne la séance à 9 h 57 pour permettre à la direction du Service des ressources matérielles – projet de documenter de façon plus approfondie le dossier de l'aménagement du terrain de baseball à l'école Wilfrid-Léger.

PT1920-098

Monsieur Eric Racine met fin à l'ajournement et la séance reprend à 14 h 38.

PT1920-099

4.1 AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL – ÉCOLE WILFRID-LÉGER

Monsieur Mario Beauvais explique le projet et dépose des documents explicatifs. Il répond à des questionnements qui sont soulevés.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires effective* au 8 février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire pour le projet no 195310-88 octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ;

CONSIDÉRANT l'engagement du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs à payer une part des coûts admissibles à ce projet (Résolution # 20CC1718-101) ;

CONSIDÉRANT que les prix séparés inclus pourront être retirés lors de l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs se réserve le droit de retirer les items en prix séparés inclus;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs n'ira pas de l'avant avec les portions de prix séparés inclus pour un montant de 134 978.33 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT l'enlèvement des items reliés au surdimensionnement des conduites pour l'octroi du contrat qui est la somme des items dans la ventilation de coûts annexe 2 coûts ventilés au montant total de 34 638,70\$ avant taxe ;

CONSIDÉRANT l'enlèvement des items reliés au tableau indicateur de point pour l'octroi du contrat qui est la somme des items dans la ventilation de coûts annexe 2 coûts ventilés au montant total de 7 694.05\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de la construction ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par le service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le début des travaux prévu pour juin 2020.

Il est donc résolu le 15 juin 2020, par le directeur général

